A C C

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 7500 €

9 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE 75002 PARIS

RCS PARIS 508977139

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 25/02/2025

Didier Andreolli,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

DA

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 17-21 Rue Saint Fiacre 75002 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 9 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE 75002 PARIS à compter du 01/02/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Didier Andreolli, Associé Unique

DA

Didier Andreolli

Certified by yousign

DA